

*CHSCT du 1er juillet 2016*

Déclaration liminaire intersyndicale

En préambule de la séance plénière du CHSCT de ce jour, les représentants des personnels du CHSCT 44 réitèrent l'avis unanime négatif émis lors de la commission immobilière du 30 mai 2016 sur l'engagement des travaux de désamiantage et de consolidation du plancher du 4ème étage du bâtiment Graslin Nantes Cambronne, et demandent la réalisation préalable d'un diagnostic amiante général de tout le bâtiment.

Ils demandent par ailleurs l'application de la circulaire fonction publique sur l'amiante du 18 juillet 2015, qui prévoit la délivrance de certificats de présence pour les agents travaillant dans les bâtiments contenant de l'amiante.